HYDROCLISE [illegible]

[illegible] Maison A. PETIT, [illegible] rue [illegible] No 13, à Paris ; Nouvelle-Orléans, chez LION, PINSARD & C°, [illegible] rue Royale [illegible] 17 Nov—

Médaille d'honneur, Exposition Française de 1849. — Médaille de mérite, Exposition de Londres en 1851.

MAISON VIOLET,
PARFUMERIE [illegible] DE PARIS,
Fournisseur Privilégié de la Maison d'Espagne.

LES PRODUITS FINS DE TOILETTE et les Parfumeries [illegible] [illegible]

DÉPOT, à la Nouvelle-Orléans, chez LION, PINSARD & Co. 66 & 68, rue Royale. 15 nov—6m

SPÉCIALITÉ D'ÉVENTAIL.
JUSTIN FONTAINE,
No. 20, rue Ste Appoline, à Paris.

GENRE de Paris, haute nouveauté, pour la Nouvelle-Orléans et en général pour l'exportation. Agents, LION, PINSARD & Co. 66 & 68, rue Royale. 23déc—6m p.s.—6m

LA SANTÉ UNIVERSELLE,
GUIDE MÉDICAL DES FAMILLES, DES [illegible] ET DES PERSONNES BIENFAISANTES,
Se publie à Paris, par le Dr. JULES MASSE,
Sous le patronage de professeurs éminents, parmi lesquels nous citerons Les Docs [illegible], ROSTAN, NELATON.

PAR livraisons mensuelles, grand [illegible] de 15 à 40 gravures sur bois. Chaque abonnement est de 12 livraisons et part de janvier à décembre de chaque année. Ce Journal ayant paru le 10 octobre 1851, le premier volume, terminé le 10 décembre 1852, contient 15 livraisons, au lieu de 12, sans augmentation de prix.

Prix de la souscription, pour une année : [illegible]
On s'abonne à la Nouvelle-Orléans, à la librairie de VICTOR HEBERT, No 149, rue de Chartres. 23déc—3p.s.—6m

CUISINE EN FER DE WEST,
Améliorée et brevetée à New-York.

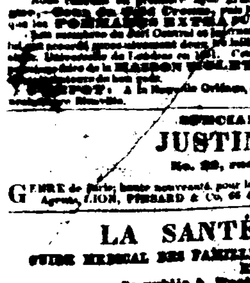

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plumber, No 134, rue du Camp, Nlle Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs, pompes de force, pompes à bière, &c, &c; ustensiles de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne. Les réclames pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps. Tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des PRIX MODÉRÉS. 15sept

Zinc, Cuivre, Ferblanc.
L. F. DELAMARE,
Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. Objets de fabrication, de commodité, supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; ustensiles de ménage, bains et baquets de toutes formes, alires et fontaines; garde-robes pour cabinets et chambres, caractère inodore; pompes, installation de bains Javabos, &c.

Travaux de bâtiments en zinc, corniches, ventilateurs, chenaux, dalles, tuyaux.

Couvertures en zinc garanties vingt ans sans réparations. 14oct—

ESSENCE DE GINGEMBRE de la Jamaïque.
DE F. BROWN.

CETTE essence est une préparation d'un mérite rare. Les vertus en sont incalculables pour les diarrhées ordinaires, les commencements de choléra; en un mot, pour tous les cas d'affaiblissement des organes digestifs. L'efficacité de cette essence se fait surtout remarquer aux époques où le choléra sévit et pendant les maladies d'été auxquelles les enfans sont sujets.

AVERTISSEMENT.—Assurez-vous de l'authenticité de l'Essence qui n'est préparée que par F. BROWN, à son dépôt de produits chimiques et pharmaceutiques, au coin N. E. des rues Chestnut et Chesnut, Philadelphie, à vendre par tous les pharmaciens bien connus aux Etats-Unis.

En vente chez J. WRIGHT & Co 151, rue de Chartres. 11 déc—1a

VICTOR,
No 16, rue St-Charles,

OFFRE en vente, les articles suivants de toilette, de mode et de fantaisie, qu'il a été choisir à Paris, pour sa saison d'hiver:

Chemises de toile, extra-fines, de Ganesdes; do Jockey club, de devants de toile; do extra fines et ordinaires, de couleur; Mouchoirs, [illegible] et de tout genre; Chemises de peau, en flanelle, soie, coton, fil d'Écosse; Caleçons, flanelle, [illegible], soie, coton et toile; Chaussettes rayées en fil d'Écosse, soie et coton; do en [illegible] écrues et blanches, en carton; Cravates de fantaisie, haute nouveauté, en longue; Cols-cravate façon anglaise, fantaisie, noirs; do à ressort et à boucle; Nécessaires riches, pour dames et pour hommes; do de voyage, Boites à parfum; Cave à liqueur, dernier modèle; Cave à odeur; Mouchoirs batiste, fins, de la nouveauté; Foulards; Cannes, sculptées, armées, de simples; Jonc naturel, monture en or, argent; Bretelles, façon épées, ainsi que anglaises; Parapluies, toutes nuances, de 28, 30, 32, 34 et 36 pouces; Gants de Jouvin de castor, de soie; Bouclets, du meilleur goût; Brosses, Pendules; Objets d'art de fantaisie; porte-cigares; porte-monnaie; Eponges d'écaille; brosses à tête en ivoire, écaille, buffle; Portefeuilles; Coutre de chas; Bretelles; Boutons; Parfumerie de Lubin, Guerlain, etc. Fournitures de tout genre pour collerrs.

SALON DE TOILETTE,
Pour la barbe et les cheveux.

VICTOR se recommande à la nombreuse clientèle qui fréquente son salon. De grandes améliorations, des embellissements y ont été faites et il est désormais un des plus beaux salons de la ville. Nov—6m

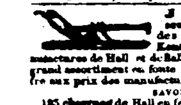

J. S. HOGAN.—Seul agent, pour la vente des Charrues de Mayerville, Kentucky, des Charrues de Hall et de Ballenger, a en magasin un grand assortiment en fonte et en fer battu, qu'il offre aux prix des manufactures.

SAVOIR :

135 charrues de Hall en fer battu, sans soutre

103	"	"	"	avec	No 1 85 00
67	"	"	"	"	" 1 75 00
8	"	"	"	"	" 2 25 00
29	"	"	Flukes	"	" 3 12 00
11	"	"	"	"	" 1 12 00
10	"	"	Sub soil	"	" 1 5 00
17	"		Ballenger en fer battu sans coutre,		No 1 5 00
130	"	"	"	avec coutre,	No 1 7 00
9	"	"	"	avec coutre,	No 2 9 50
9	"	"	"	avec coutre,	No 3 11 00
15	"	Flukes			No 1 12 00
11	"	"			No 2 16 00
15	"	Ballenger (Yankee extended Bar,)			No 1 3 25
9	"			Extended bar,	No 2 4 75

Avec un assortiment de Quincaillerie pour habitations, savoir : chaînes, cloud coupés et forgés, haches de Hunts, pelles à douille et Irlandaises, pantures à plaques et à gonds, moulins pour moudre le café, cafetières ordinaires en cuir et brosses; cordes de Manille; courbeaux, [illegible], [illegible] de tout genre, haches de 7 pouces, et un grand assortiment de terre anglais et américains, [illegible].

J. S. HOGAN, 15 jan. Encoignure Douane et Levée.

EAUX-DE-VIE—½ quarts et huitièmes de pipe des marques suivantes : J. Hennessy, Marquet, A. Camus, St-Charles, à vendre par POREE & GIRARD, 31 janv—30f 7, rue St-Louis.

COGNAC en dames-jeannes — 15 dames-jeannes cognac de Ph. Godard, 15 dames-jeannes cognac de Leuds & Co, à vendre par POREE & GIRARD, 31 janv—30f 7, rue St-Louis.

ANISETTE—24 paniers anisette superfine Chauvet fils, 25 paniers anisette surfine P. Clermont & Co, à vendre par POREE & GIRARD, 31 janv—30f 7, rue St-Louis.

VIN rouge en barriques—90 barriques vin rouge, St-Julien.

20	barriques vin rouge		St-Estèphe;
17	do	du	Pauillac Médoc.
10	do	du	Ch. St-Denis, no 1;
6	do	du	do no 2.

A vendre par POREE & GIRARD, 31janv—1m 7, rue St-Louis

VINS rouge et blanc en caisses—105 caisses vin rouge St-Julien.

49	caisses vin rouge Lafitte.		
30	do	do blanc Haut-Sauterne.	
15	do	do	Haut Barsac.
15	do	do	Ch. Yquem. A vendre par

POREE & GIRARD, 31janv—1m 7, rue St-Louis

VIN blanc en demi barriques—19 demi-barriques vin blanc Haut Barsac, à vendre par POREE & GIRARD, 31janv—1m 7, rue St-Louis

MADERE—16 dames-jeannes vieux Madère, à vendre par POREE & GIRARD, 31janv—1m 7, rue St-Louis

WHISKEY Monongahela—15 dames-jeannes whiskey Monongahela supérieur, à vendre par POREE & GIRARD, 31janv—1m 7, rue St-Louis

LIQUEURS—20 caisses liqueurs assorties No 1, 24 caisses liqueurs assorties No 2, 25 caisses Guignolet d'Angers, 10 do curaçao de Hollande, 10 do marasquin de Zara, 5 do eau verte, 5 do eau-de-vie de Dantzick. A vendre par POREE & GIRARD, 31 janv—30f 7, rue St-Louis

ABSYNTHE ET KIRSCH — 25 caisses absinthe Yersin et Lecoultre, 20 caisses absinthe E. Pernod, 20 caisses kirsch Berthoud fils, à vendre par POREE & GIRARD, 31 janv—30f 7, rue St-Louis

Fusils ! Fusils ! ! Fusils ! ! !
200 Fusils de chasse, assortis, coûtant de 10 et 11 piastres, 100 do de à divers prix, à vendre par LION, PINSARD & Co, 2 fev 66 et 68 rue Royale, [illegible]

Rob ! Rob ! ! Rob ! ! !
200 Bouteilles véritable rob végétal de Boiveau Laffecteur, en vente chez LION, PINSARD & Co, 2 fev 66 et 68 Royale, coin Bienville

HASCHISCH—100 doz. véritable haschisch d'Orient en vente chez LION, PINSARD & Co, 3 fev 66 et 68 Royale, coin Bienville

AVIS aux Pharmaciens—Les soussignés viennent de recevoir du Havre : 300 flacons pilules de Vallet, 100 1/2 do do, 100 flacons pilules de Blancard, 100 capsules Raquin, 200 boites dragées balsamiques au baume de copahu, de Fortin, 200 [illegible]. En vente chez LION, PINSARD & Co. 2 fev 66 et 68 Royale

PATE pectorale balsamique—Trésor de la poitrine, à vendre chez LION, PINSARD & Co. 2 fev 66 et 68 Royale, coin Bienville

PATE pectorale—1000 boites pâte pectorale balsamique au mou de veau, de Dégenétais, à vendre au dessous du prix de France par LION, PINSARD & Co. 2 fev 66 et 68 Royale, coin Bienville

PRODUITS de la Havane—En débarquement du brick John S. Gittings, venant de la Havane : CAFÉ—1584 sacs café vert, 1re qualité. SUCRE—43 caisses sucre brut, belle qualité. MIEL—40 tierçons [illegible] do. FRUITS—25 [illegible] do [illegible] do, à vendre à des conditions libérales par DELVAILLE & MORENO, 2 fev 34, Vieille Levée

BEURRE DE GOSHEN — [illegible], en débarquement [illegible], à vendre par JOS. H. [illegible], 2 fev 76 & 78, rue des Magasins

REÇU par le Wm Penn, de New-York, un assortiment de baleines de toutes longueurs, pour robes et corsets; [illegible]

Par le Bâton Holmes
[illegible]

M. F. GRASSAMBON.

[illegible] Pée DE FUENTES & Co, 20 dec 33 Vieille Levée

CHERRY PECTORAL DE AYER,
Pour la prompte guérison de la toux, du rhume, de l'enrouement et des bronchites, de la coqueluche, du croup, de l'asthme et de la consomption.

UN essai de plusieurs années, loin de diminuer la [illegible] [illegible]

[illegible]

Le CHERRY PECTORAL est préparé par un habile chimiste avec le plus grand soin. Les bouteilles qui le contiennent sont cachetées et sont à l'abri de la contrefaçon; le public peut par conséquent être persuadé qu'il ne sera vendu que le véritable remède.

Nous nous sommes efforcés d'offrir au public un remède qui obtiendrait sa confiance par son incontestable efficacité et qui se recommanderait par les nombreuses et constantes guérisons qu'il a déjà opérées chaque fois qu'il a été employé. Nous porterons le plus grand soin à la préparation de ce remède et nous sommes convaincus que les médecins en obtiendront les plus heureux résultats et que les malades y trouveront tout le soulagement qu'ils peuvent attendre des secours de la médecine.

Préparé et à vendre par Jas. C. AYER, Chimiste, Lowell, Mass.

En vente chez J. WRIGHT & Co. 151, rue de Chartres, N-Orléans

Agents pour la vente en gros et en détail. Et par les Pharmaciens dans tous les Etats-Unis. 10déc—3p.s.m

LE RHUMATISME PEUT ETRE GUERI.
Nous avons maintenant à vendre le Célèbre Remède de Mortimer pour la GUERISON DES RHUMATISMES et la PURIFICATION DU SANG.

CE SPÉCIFIQUE A ACQUIS UNE GRANDE POPULARITÉ partout où il a été introduit, comme étant le remède le plus efficace dans ce genre de maladies. Il a déjà guéri des milliers d'individus affectés de cette infirmité sous toutes ses différentes formes, depuis l'inflammation aiguë jusqu'à la vieille maladie chronique de dix et vingt ans de durée. [illegible]

[illegible]

Nous manquons de place dans une insertion publique, pour y insérer les nombreux certificats qui prouvent l'efficacité de notre remède; mais nous pouvons assurer que tous ces témoignages nous sont donnés par des personnes dignes de foi. [illegible]

Nous engageons respectueusement ceux qui sont affligés de la maladie mentionnée plus haut, de s'adresser à celui des agents le plus près de chez eux pour se procurer une circulaire dans laquelle ils verront les certificats des Rev. Jas. Mitchell, Rév. N. G. Berryman, Rév. J. H. Linn, Rev. J. M. Kelly, Rev. R. A. Colburn et autres ministres de l'Evangile, auxquels nous ajouterons un nombre de l'honorable J. Smith, ex-président de la Banque de l'Etat du Missouri, Geo. Q. Atherton, commis de St-Louis, MM. Jas. H. Eddy, S. Downing, A. Holland, C. W. Stone, J. W. Christy, Joseph Southack, et autres hauts négociants de St-Louis, ainsi que nombre d'autres citoyens.

Il existe beaucoup de témoins qui peuvent certifier que les malades qui sont affectés ont pu se servir de ce spécifique [illegible]

[illegible] Le prix est de $5 la bouteille ou $10 pour trois bouteilles.

W. V. ALEXANDER & Co. New-York
A vendre par J. WRIGHT & Co, No 151, rue de Chartres, N.-O.
Et par E. MACPHERSON, No 28, rue du Camp 15déc—1a 3 p.s.v.e

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER,
Garanti purement végétal.
REMÈDE PROMPT ET SUR CONTRE LES VERS.

C'EST un fait incontestable, établi par l'expérience et le témoignage des médecins les plus éminents, que les trois quarts des maladies qui enlèvent les enfans par milliers sont causées par les vers. [illegible]

Vermifuge Canadien de Winer.
[illegible]

TEMOIGNAGE DES MEDECINS.
[illegible]

G. O'REILLY.
Licencié du C. R. des chirurgiens, en Irlande, &c.
G. W. DICKINSON.
Membre du C. R. des chirurgiens, à Londres, &c.

Lettre du Rév. J. Flanagan, de Bosbrook, C.W.
[illegible]

JOHN FLANAGAN.

[illegible]

Vendu en gros et en détail, aux prix de fabrique, par J. WRIGHT & Co., 1janv—1a 151, rue de Chartres

MALADIE DE FOIE,
DYSPEPSIE,
JAUNISSE.
FAIBLESSE CHRONIQUE OU NERVEUSE,
MALADIE DE L'AINE ET
TOUTES LES MALADIES
PROVENANT DES DESORDRES
DU FOIE ET DE L'ESTOMAC.

TELLES que constipation, hémorroïdes, [illegible], [illegible], dégoûts pour la nourriture, poids à l'estomac, rapports, maux d'estomac, vertiges, respiration brève et difficile, maux de cœur, suffocations dans une position horizontale, faiblesse de la vue, taches, fièvre et maux de tête, manque de transpiration, jaunisse, points de côté, maux de reins de poitrine et douleurs aux membres, sensations de chaleur, inquiétudes imaginaires et grande dépression d'esprit.

Les maladies ci-dessus pourront être guéries d'une manière efficace par les

Célèbres Amers Allemands
du Dr. HOOFLAND,
préparés par le
Dr. C. M. JACKSON,
No 120, rue Arch, Philadelphie.

L'influence de ces Amers sur les maladies ci-dessus n'est pas surpassée, et toutefois elle est égalée, par aucune préparation aux Etats-Unis. Ce fait est prouvé par plusieurs guérisons qui ont été accomplies dans des cas où d'habiles médecins n'avaient pas réussi.

Ces Amers sont dignes de l'attention des malades; ils possèdent de grandes vertus pour la guérison des maladies du foie et raffermissent les organes digestifs; le goût en est, en outre, agréable.

Lisez et soyez convaincus.

La PHILADELPHIA SATURDAY GAZETTE parle ainsi des Amers allemands du Dr Hoofland :

"Il nous arrive rarement de recommander à la confiance et à l'appui de nos lecteurs ce que l'on appelle des Médecines patentées. [illegible]

Voici un extrait du SCOTT'S WEEKLY du 26 août :

"Les Amers allemands du Dr Hoofland, préparés par le Dr Jackson, sont maintenant recommandés par quelques-uns des membres les plus distingués de la Faculté comme un remède d'une grande efficacité pour les faiblesses auxquelles les femmes sont sujettes. [illegible]

M. J. G. Moore, éditeur du DAILY NEWS, s'exprimait ainsi le 31 octobre :

Amers allemands du Dr Hoofland—Nous faisons, en ce moment, l'essai de cette célèbre médecine, pour une maladie opiniâtre des entrailles et nous pouvons répondre de son efficacité. [illegible]

L'hon. C. D. Hineline, maire de la ville de Camden, donne l'opinion suivante :

AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND.—[illegible]

A vendre en gros et en détail :

Au dépôt de médicaments allemands, No 120 rue Arch, une porte au-dessous de la rue Sixième, Philadelphie, et par les débitants en général dans toute l'Union.

En vente chez J. Wright & Co, No 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, et par les apothicaires dans toutes les parties des Etats-Unis. 11 déc—3 p.s. p s et camp

SALLE DE BILLARD DU VERANDAH.

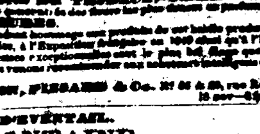

LE soussigné a l'honneur d'informer les amateurs de jeu de billard qu'il a organisé, à leur intention, cet établissement bien connu, sans s'arrêter aux dépenses, et il promet aux personnes qui l'honoreront de leur présence qu'il ne négligera rien pour leur confort ou leur plaisir.

Il y a deux vastes salles bien éclairées, contenant chacune quatre tables sortant de la fabrique justement célèbre de B. Antognini, de cette ville. Ces tables sont faites d'ébène massif; quelques-unes ont le fond en ardoises, et les bandes de toutes les tables sont entourées d'une gomme élastique double. Ces bandes sont très élastiques et sont, d'après les amateurs du jeu de billard, les meilleures dont on se soit jamais servi.

Aucun jeu de hasard ne sera permis dans les salles; la table de la poule a été à cet effet retirée de la salle sur le désir du soussigné et de tous ceux de cet établissement ainsi que les passions de réunion pour ses amis et le public. Il y a longtemps qu'un pareil établissement manquait à la Nouvelle-Orléans; le soussigné compte par conséquent sur l'appui des amateurs de jeu de billard. 5 nov LUCAS ORLICH.

B. TATOUT & Co.
161, RUE DE CHARTRES
ENCOIG. TOULOUSE,

DRY GOODS. Ont reçu par les navires Robert Kelly, Annawan et Annapolis du Havre, les articles suivans :

Un assortiment complet de pour ces nues en peau, " " habillées et jouets de Paris,
Peignes à [illegible], démêloirs buffle et écaille,
Gants en peau, soie, laine, pour hommes, dames et enfans,
Soie à coudre, noire et couleurs assorties,
Galon fil assorti, agrafes et serpentine laine,
Bas gris et couleurs fantaisie pour enfans,
Boutons soie pour habits, dito coul. ass. pour robes,
Euversures et crochets garnis en perles,
Brosses à dents, à cheveux et à ongles,
Boîtes à ouvrage, acajou et palissandre,
Chapelets noirs et couleurs,
Médailles or et argent, colliers fantaisie,
Bretelles, fil lustré et ganse assortie,
Cuillères métal et fer battu,
Toupies et cuisines diverses qualités,
Un grand assortiment de parfumeries de Mailly,
30 grosses masques assortis.

Toujours en magasin :
Bas blancs, bleus et écrus pour dames et enfans,
Chaussons " " et rayées pour hommes et du
Fil par livre, noir, bleu et écru, de tous les Nos.
Vêtements à l'aiguille et autres,
Mouchoirs fil et façon madras,
Peignes ivoire, ciseaux, boucles &c.
Papier, encre, cirage et plumes 1re qualité.
Dépôt de poudre parfumée et de riz,
Allumettes 1re qualité, &c. &c.

18 nov B. TATOUT & Co.

GUANO DU PEROU.
Importation directe des Iles Chinchas.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et particulièrement les agriculteurs de ce pays, qu'ils se sont assuré d'arrangemens qu'ils ont pris avec MM. F. Barreda & frères, de Baltimore et de Lima, AGENS GÉNÉRAUX, au gouvernement péruvien aux Etats-Unis, pour la vente de l'engrais connu sous le nom de GUANO, ils ont obtenu d'être agents le privilège de l'importation directe des Iles Chinchas dans le port, ainsi que l'intention d'établir un dépôt suffisamment grand pour pouvoir remplir toutes les demandes qui pourront leur en être faites.

Les avantages de cet engrais sur tous les autres découverts et employés jusqu'à ce jour sont POUR RENDRE AUX TERRES ÉPUISÉES LEUR FERTILITÉ, HATER LA MATURITÉ DES RÉCOLTES ET EN AUGMENTER LE RENDEMENT, sont assez connus de tout le monde cultivé pour qu'il soit nécessaire de les énumérer. Dans les Etats de New-York, New-Jersey, Pennsylvanie, Maryland, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, et plusieurs autres de l'Union Américaine, des résultats immenses ont été obtenus par son application, et ces mêmes résultats ne font espérer que les planteurs du Sud et de l'Ouest, qui l'ont employé sur de petites échelles, [illegible]

Afin de faire connaître aux planteurs les diverses manières de se servir de cet engrais, ainsi que ses effets sur les diverses productions du sol, MM. Barreda & Frères ont fait imprimer un petit ouvrage dont ils ont bien voulu nous adresser un nombre d'exemplaires. [illegible]

[illegible]

Par tonne jusqu'à 5 tonneaux, 2 1/2 cts par livre.		
De 11 à 25 tonneaux,	$50 00	le tonneau
De 26 à 50 tonneaux,	48 50	"
De 51 à 100 tonneaux,	48 00	"
De 101 à 150 tonneaux,	47 50	"
De 151 et au-dessus,	47 00	"
Pour chargement entier,		
A prendre le long du bord	47 00	"

Le guano sera en sacs et devra être pris au dépôt. Le charroi sera pour le compte de l'acheteur. Le poids moyen des sacs sera de 160 à 170 livres.

Les personnes qui désireraient se procurer du guano, avant l'établissement de notre dépôt, pourront en recevoir du dépôt central établi à Baltimore, par les agens du gouvernement péruvien, en adressant leurs ordres au soussigné, ou à Baltimore, au plus tôt, et connaître quelles quantités que nous pourrons en recevoir [illegible]

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1853. CASTILLO & HARISPE, 20 ja. v—1an. 3po 23, Exchange Place

DERR
RUE DE CHARTRES, 67.
Fabrique, 57, Passage de la Bourse.

L'HONNEUR de prévenir le public et ses clients qu'il vient de recevoir des chapeaux nouveau goût, de Paris.

AUSSI :

Un assortiment de casquettes et chapeaux fantaisie pour enfans de tous âges.
Casquettes de chasse.
Pour dames :—Chapeaux d'amazone,
" " Casquettes noires et couleurs.

MM. les marchands de la campagne trouveront d'assortir en chapeaux de tous genres et de toute qualité.

Chapeaux—Chapeaux,
Chapeaux.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France :

8,000 chapeaux de toute sans apprêt, de différentes couleurs, tels que mâchés, feutres, coton, etc., qu'ils offrent à vendre aux marchands de la ville et de la campagne à des prix très modérés.

AUSSI :

Un renouvellement complet de leurs chapeaux d'hiver, savoir :

Chapeaux de soie de toute qualité.
Chapeaux de castor noir do.
Chapeaux de feutre casimir do.
Chapeaux de feutre noir et gris pour amazone.
Chapeaux de soie et feutre pour cadets.
Casquettes drap, velours, soie et toile cirée pour hommes et cadets, du genre le plus nouveau.
Chapeaux canotiers en toile cirée, de différentes couleurs.
Chapeaux de fantaisie pour enfans du 1er âge.
Casquettes de chasse en cuir, de couleurs assorties.

Nous continuerons comme par le passé de faire sur commande, toute espèce de chapeaux, au goût de nos pratiques, d'après la mesure prise avec le conformateur.

ALBERT & TRICOU,
15déc 37 rue de Chartres et 63 rue Royale

FASHIONABLE STORE,
Encoignure des rues St. Charles et Commune.

J. DUCOURNAU, de retour de France, a l'honneur d'informer ses habitués et le public en général qu'il a reçu par les steamers Washington et Franklin, un riche assortiment de CASIMIRS couleurs, haute nouveauté, tels que :

Casimirs ombrés à carreaux, à raies et unis, forts, demi forts et légers; do casimirs velours, article nouveau; do pyramidal bombé.

Le plus bel assortiment de Gilets tels que :

Velours riche, ombrés à carreaux et unis, do peluche, cachemire, soie couleur brochée et brodée, soie noire, unie brochée et brodée; satin noir, do blanc uni et broché, du lamé or et argent, du moiré pour bals et soirées.

Cravates et écharpes assorties aux gilets et pantalons. 150 douzaines chemises toiles extra fines; caleçons de cabot en flanelle croisée, garanties ne pas rétrécir; caleçons tricot do, toile, draps noir et couleurs superfins;

Casimir noir uni, do rayé, do guilloché,
Robes de chambre Pompadour.
Incessamment attendu, les paletots boulevards;
Habits, redingotes, jacquettes et vests.
Edredon pour travail. J. DUCOURNAU.

Nota—Six bons ouvriers pour pantalons et six bons dito pour gilets trouveront à s'employer immédiatement. Inutile de se présenter si l'on n'est pas bien entendu. 10 nov

Librairie Religieuse et Classique,
CHARLES GUERINEAU & Co,
203, Rue Royale, au coin de la rue d'Orléans,
Seuls agents en cette ville pour les Orgues expressives de Slen,

ONT reçu par les derniers arrivages de France un grand assortiment d'ouvrages religieux et classiques, qui, ajouté au fonds qu'ils avaient déjà, rend leur collection d'ouvrages de ce genre aussi complet que possible—Cette collection comprend aussi un grand nombre d'ouvrages à voitures très riches pour présents et pour prix.

Leur fonds d'ornements d'église et de croix, chapelets et médailles, a été considérablement augmenté.

Parmi les articles de nouveauté qu'ils offrent aussi en vente se trouvent quelques objets d'art qui méritent l'attention des amateurs.

Leur assortiment de parfumerie des magasins de L. J. Piver, de Paris et de Londres, et de Lamar, de Paris, ne laisse rien à désirer.

Ils ont l'honneur de prévenir le public que la liste de souscription à leur cabinet de lecture est ouverte. 24déc—6b

EN débarquement du navire Général Berry, de Bordeaux :

20 caisses fruits au jus, assortis, de Joseph Pezous, de Nantes.

95	caisses fruits au jus,		do	do,
2	do	pâté truffé assorti,	do	do.
20	do	champignons, cèpes à l'huile, petits pois.		
100	do	de 12 bouteilles liqueurs pr distillateurs.		
30	do	de 25 paniers pour anisette.		
10	do	[illegible] pour marasquino.		
4	do	cire à cacheter.		
1	do	capsules assorties.		
100	paquets bouchons, à vendre par			

HENRY VALETON, 10 jan 39, rue st Louis, près Royale

EN débarquement du navire John Curtis, de Bordeaux :

20 quarts cognac deux preuve marque Ju Luc,
10 huitièmes do do do do,
10 caisses sardines à l'huile de 24 boites chaque marque Duffa & Co.

15	do	do	do	50	do do
5	do	do	do	75 1/2	do do
10	do	do	do	100 1/4	do do
20	do	do	do	100 1/2	do do

A vendre par NUMA LACOSTE, 20jan 147, rue Royale

EN magasin et à vendre par les soussignés : 20 barriques vin rouge St-Emilion et St-Estèphe, [illegible]

[illegible] J. B. PREAU, 20 déc [illegible]

TOILE [illegible], à vendre par FRED. LOISON, 27jan 24, rue de la Douane

Comptoir de la Poudre du Hazard,
G. T. BUDDECKE & CO.
Agents, rue [illegible], No 122.

AYANT été nommés agents de cette grande fabrique, [illegible]

[illegible]

G. T. BUDDECKE & CO., 10[illegible] 120, Tchoupitoulas.

AVIS—AVIS—AVIS.

AYANT appris qu'une maison de cette ville faisait fabriquer, sur une vente échelle, des vermouth Le. Nolly Pile & Co, à la marque A. O., que je représente sous ce nom, je préviens le public que par là lui facilitant les moyens de reconnaître la fraude, j'ai fait avertir marquer et étamper par la Douane toutes les caisses que je recevrai.

ANT. GIRAUD, 7 déc 46, Vieille Levée.

A VENDRE.

UNE Habitation Sucrière de valeur située dans la paroisse d'Orléans, rive droite du Mississipi, à environ 5 milles au-dessous de la ville; ensemble avec cinquante-six nègres, mules, chevaux, bœufs, charrettes, charrues, &c, &c, nécessaires pour l'exploitation. Cette habitation a environ 24 arpents de face sur 40 arpents de profondeur.

Il y a 60 arpents de cannes d'une année et 300 arpents de plant.

Pour plus amples informations s'adresser à EUG. ROCHEREAU & CO, 22 janv 17 et 19, rue St Louis.

Changement de domicile.

F. FABRE & Cie, ont transféré leur magasin d'habillement au No 30 rue des Magasins, à l'encoignure des rues ST-CHARLES et COMMUNE, au-dessous de l'hôtel St-Charles. Ils appellent l'attention de leurs amis et du public sur le grand assortiment d'habits confectionnés complété par les derniers arrivages de New-York. 30nov

Jouets et articles de fantaisie.
E. LUSSAN,
Rue Royale, No 109, près l'encoignure Conti,

PRÉVIENT sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un joli assortiment de marchandises de fantaisie, telles que lingerie, broderies pour dames, porte-monnaies pour hommes et dames, coiffures en perles pour théâtres et bals, éventails, peignes, broches, etc., etc.

Jouets d'enfans de toutes sortes, qu'il offre à vendre au plus bas prix.

Mme LUSSAN

Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de Paris un superbe assortiment de COSTUMES DE BALS pour hommes et pour dames, qu'elle offre à louer exclusivement pour bals de société, aux prix les plus modérés.

BRODERIES en or et en argent.

Mme Lussan se charge aussi, sur commande, de broderies or, argent, soie, etc., sur costumes, gilets de bal, ornements maçonniques, robes, châles, etc. 15 nov—3m

Plus de 9000 volumes de tous les formats,
Pour Dames, Demoiselles et Enfans,
reçus par VICTOR HEBERT & Co,
149, rue de Chartres.

CES ouvrages ont été choisis parmi ce qui a paru de plus nouveau, de plus estimé en littérature, de plus beau comme illustration et de plus riche, et de meilleur goût quant à la reliure, entr'autres :

Versailles, Palais, Musée, Jardins.
Beautés de l'histoire de France
Contes de Charles Nodier.
St-Vincent de Paul, par l'abbé Orsini.
La Vierge, par Orsini.
Les Enfants peints d'après nature.
Paris monumental et historique.
L'Univers illustré.
Aventures sur mer et sur terre.
Frère et Sœur ou les bienfaits de l'éducation.
Histoire d'un demi-monde.
Le Prince Coqueluche.
Aventures du Prince Chènevis.
&c. &c. &c.
Livres de Piété français, anglais et espagnols. 17 déc

VIN D'OPORTO—Attendu 40 quarts barriques de première qualité, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & Co, 20 janv 30 1/2 rue Poydras

COGNAC—Attendu : 10 demi-pipes :

2	cognac pâle de Martell	1851,		
2	do	coloré	do	1851,
2	do	do	Otard	1849,
2	do	pâle	do	1849,
1	do	pâle	Hine	1850,
1	do	coloré	do	1850,

A vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & Co, 20 janv 30 1/2 rue Poydras

CHARBON—En débarquement du navire Pilgrim : 110 tonneaux cannel d'Ecosse de première qualité, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & Co, 20 janv 30 1/2 rue Poydras

AVANCES—Avances libérales sur consignations de tabac à MM. Bolton et Williamson, Gibraltar. WILLIAMSON, ZARATIN & Co. 20 janv 30 1/2 rue Poydras

WHISKEY d'Écosse—En magasin et sous les clés de la douane, quelques poinçons de la marque célèbre de Lloyd Campbelton, reçue par le navire Lady Falkland, venant de Glascow, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & Co; 12 janv 30 1/2 rue Poydras

EN magasin et à vendre par les soussignés :
30 barriques vin de Marseille.
100 do do rouge de Bordeaux, St Julien,
20 do do rouge pour familles,
100 caisses vermouth,
200 caisses vin St-Julien, 50 caisses absynthe,
100 balles amandes de Languedoc, 1re qualité,
100 paniers huile véritable J. Plagniol,
100 paniers bouteilles vides,
2000 dames-jeannes de 1, 2, et 3 gallons.
PAUL JUGE FILS & CO., 20 janv 27, rue St-Louis.

VIN de Champagne—100 paniers Heidsieck, en bouteilles et demi-bouteilles.
50 paniers champagne Schreider, do do.
100 do do comte de Montbrun, do do.
A vendre par J. B. PREAU & Co.
24 déc 31 et 33, rue Gravier

MELASSE sur habitation—A vendre, deux magnifiques récoltes, l'une à environ 20 milles et l'autre à 25 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Pour plus amples détails, s'adresser à JUAN Y. DE EGANA, 47, rue Bienville

HOSPITAL LUZENBERG
Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET établissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 16 ans, [illegible], sous la direction du Dr. J. RHODES. [illegible]

[illegible]

PRIX DE LA PENSION :
Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" 2e classe, 2 "
" 3e classe 1 "

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste établissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extra.

Un omnibus attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr J. RHODES, 15 sept—1an 189 rue Canal

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE,
ENTRE PERDIDO ET POYDRAS.

CET établissement est dirigé aujourd'hui par les docteurs—A. Mercier—No 156, rue du Canal; W. H. Williams, 127, rue Carondelet; J. A. Bradbury, à l'hôpital.

Conditions :
Blancs et personnes de couleur libres, de $1 à $5 par jour.
Esclaves..........$1 par jour.
Une pharmacie bien approvisionnée est attachée à la maison. 9 nov—3m

Esclaves à vendre.

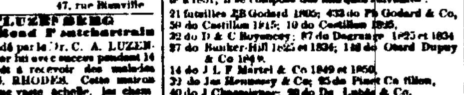

UN grand choix d'esclaves de la Virginie et du Maryland est offert en vente au coin des rues Esplanade et Moreau. Lesdits esclaves ont été achetés avec soin; ils viennent d'arriver et satisferont en tous points les acquéreurs.

WALTER L. CAMPBELL, 1 nov—6m Ancien établissement de Slatter.

COGNAC—547 futailles des marques suivantes : Jean Louis 1811—Jean Louis 1795—Maglory 1834—MM. Castillon 1825—Otard Dupuy & co—J. Hennessy & Co—J. J Durand, Cognac 1840 à 1851—J Laville 1849—A de Mondore 1840—Alex. de Montesum 1840—John Durand & Co Bordeaux—John Durand & Co—La Rochelle, sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS, 24janv No 31, Vieille Levée

VIN en barriques—74 barriques vin rouge, bon vin de famille, à vendre par J & J TARDOS, 24janv no. 31, Vieille Levée

VIN en caisses—1000 caisses de différentes marques sous les clés de la Douane, à vendre par J & J TARDOS, 24janv no. 31, Vieille Levée

VIN blanc en caisses—700 caisses sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS, 24janv no. 31, Vieille Levée

SARDINES, Champignons, Cèpes, Petits pois—115 caisses venant d'arriver, de la marque Deffès, Nantes—Sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS, 24janv no. 31, Vieille Levée

VIN MUSCAT—300 caisses vin Muscat, qualité supérieure, à vendre par J. & J. TARDOS, 24 janv 31, Vieille Levée

CHAMPAGNE—200 paniers des marques suivantes : Fleur de Bouzy, Versenay, Bouché Fils & Dronet Sury, à vendre par J & J TARDOS, 24janv 31, Vieille Levée.

FRUITS au jus—30 caisses fruits assortis, à vendre par J & J TARDOS, 24janv 31, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Peter Marcy, venant du Havre—30 paniers champagne Pinsard Père & Fils, en bouteilles et 1/2 do, à vendre par J. B. PREAU & Co. 20 déc Nos 31 et 33, rue Gravier

VIN blanc—16 demi barils, à vendre par FRED. LOISON, 13 janv 24, rue Douane

VINS fins, rouge et blanc, en caisses et en barriques, à vendre par FRED. LOISON, 13 janv 24, rue Douane

VIN de Madère, des Docks de Londres, en quarts et demi pipes, à vendre par F. LOISON, 12janv 24, rue Douane

VIN muscat—300 caisses, marque Jourdan Brive, à vendre par F. LOISON, 13 janv 24, rue Douane

FRUITS assortis à l'eau de vie—30 caisses à vendre par F. LOISON, 13 janv 24, rue Douane

VERMOUTH marques Nolly & [illegible]—100 caisses, à vendre par F. LOISON, 13 j 24 Douane

CHAMPAGNE—Fleur de Bouzy—30 paniers à vendre par FRED. LOISON, 12jan 24, rue Douane

EAU DE VIE Vignes et fils [illegible]—25 quarts à vendre par FRED. LOISON, 12jan 24, rue de la Douane.

TOILE d'Irlande—20 caisses assorties, à vendre par FRED. LOISON, 12jan 24, rue Douane

MOUCHOIRS Batiste — 11 caisses assortis, à vendre par FRED. LOISON, 12jan 24, rue Douane

COUSIL BLANC FIL—1 caisse à vendre par FRED. LOISON, 12jan 24, rue Douane

COMPTE—[illegible] 4 caisses à vendre par FRED. LOISON, 13jan 24, rue Douane

TOILE [illegible]—12 pièces à vendre par FRED. LOISON, 13jan 24, rue Douane

[illegible] A vendre en gros et en détail par A. FAVA & Co. 1janv 63, rue de Chartres.

AVIS JUDICIAIRES.

Geo. [illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 5560—Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de fieri facias émané [illegible] A. D. Peck, [illegible]

Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, le 28 de janvier 1853. JAMES [illegible]. 29jan—20,27 f7

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Michel Pausée a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Marie Antoinette Rillieux Pusné, décédée.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL, 7 fév—3m10 Dép. Greffier

Succession de Antoine Carrière.
DEUXIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs [illegible] ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL, 7 fév—3m10 Député Greffier

Succession de James A. Gaspent.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William A. Gasquet, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL, fév—3m10 Député Greffier

Succession de W. J. Brown.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas A. Brown curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL, 2 fév—3m10 Député Greffier

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Chs. Bernard Lecarpentier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Louis Lecarpentier décédé intestat; — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. OCTAVE MOREL, 3 fév—3m10 Député greffier

Succession de Henry Stempel et de Wilhelmine, son épouse — No 5867.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour, J. O. CHALON, 3fév—3m10 Député Greffier

No 868.—Succession de John Farmer.
ETAT de la Louisiane.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Il est ordonné que toutes les personnes intéressées déduisent sous les dix jours qui suivent la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution déposé, enregistré aujourd'hui par l'administrateur, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds ne seraient pas répartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour, Bureau du greffier, Nlle-Orléans, ce 1er février 1853. LOUIS R. COURTIN, 3 fév—3m10 Dép. Greffier.

Succession de Philip Fink.
PREMIÈRE Cour de District de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, No 7,811.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à tous ceux que cela pourra concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours de la première publication, les raisons pour lesquelles le compte et le tableau présentés par le curateur de la dite succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément.

Par ordre de la Cour. ALF. BOUSSEAU, 3 fév—3m10 Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je, Alfred Rousseau, greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, certifie que le 22 janvier 1853 je, [illegible]

[illegible]

Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur du demandeur et contre les défendeurs, Asa McKean, son épouse, [illegible] Jugement rendu le 22 janvier 1853 et signé le 27 janvier 1853.

Signé JOHN C. LARNE, Juge.

En foi de quoi j'ai signé les présentes et j'ai apposé le sceau de la dite Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce premier jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et la soixante-dix-septième de l'Indépendance des Etats-Unis. ALF. ROUSSEAU, 3fév—3m10 Greffier

Ventes, tables, chaises, matelas, etc.

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que : tapis velours et de Bruxelles; Bruxelles à trois fils; [illegible], carpettes; tapis damassés de table, et autres tapis de tables et pianos; toiles cirées à dessins, nouveautés, [illegible]

A. BROUSSEAU & Co, 31 jan—6 23 rue Chartres

EAUX-DE-VIE.—Les soussignés appellent l'attention des acheteurs sur leur stock considérable dont l'importation, pour la plus grande partie, remonte à 1851; il se compose des marques suivantes :

21 futailles 23 Godard 1805; 433 do Ph. Godard & Co, 30 do Castillon 1815; 10 do Castillon 1825, 32 do D & C Boyenssy; 27 do Degrange 1825 et 1834; 37 do Bouber-Hill 1833 et 1834; 10 do Otard Dupuy & Co 1849, 14 do J L F Martel & Co 1849 et 1850, 20 do Jas Hennessy & Co; 15 do Pinet Ca tillon, 40 do J Champagne, 20 do D Sure gniche; 32 do Jas Bateson; 40 do G V Bernard & Co, Rochelle, 147 do A Cazeau; 62 do St Charles; 100 do C Marquet, 20 do E Loubay, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 7 fev 17 & 19, rue St-Louis.

DIVERS—50 douzaines cornichons anglais, 100 caisses raisins de Marseille, 50 do fruits au jus, 75 paniers fruits à l'eau de vie, 25 douzaines moutarde française, 25 do Vermouth, 20 paniers amandes à la dame, 40 caisses raisins secs, 20 caisses bougies palmitiques, 200 balles biscuits anglais, 19 meules fromage de Gloster, 2 do de Cheshire, 10 boîtes de tilleuls, 200 paniers champagne, 20 paniers Bourgogne, 20 do Bordeaux, 500 douzaines confitures de groseille, 100 do gelées françaises, 50 do sauces anglaises, à vendre par FERRON FRERES, 14 janv 247 et 249 Royale, enc. Dumaine

DIVERS—Fromage de Gruyère, bouteilles vides 28onces, dames-jeannes de 1, 2 et 3 gallons, eau-de-fleur d'oranger divers modèles, olives Amellaux, câpres, capottes, anchois à l'huile et en saumure, cornichons, anisette superfine, savon de Marseille, muscat de Frontignan, absinthe suisse, diverses marques, moutarde de Louit frères & Co., truffes et petits pois au naturel, vermouth de Noilly, champagne, vin rouge et blanc de divers crus et qualités, en caisses, barils et barriques, un assortiment complet de bouchons à bouteilles, dames-jeannes etc., en magasin et à vendre par R. TALAMON, 8janv 166 rue Royale.

ATTENDU par le navire Chs Thompson, de Bordeaux :
175 caisses Ch. Haut Brion et J. Eugène Larrieu, 40 " " Haut Pregnac La Montagne de J. Eugène Larrieu en 1/2 bouteilles, à vendre par FAURES & NORMAN, 7janv 33 & 35, rue Royale

ATTENDU par le navire Ch. Thompson, de Bordeaux :
20 barriques vin rouge Medoc 1849,
12 caisses curaçao de Hollande.
10 do eau de vie de Dantzick.
10 do marasquin de Zara.
A vendre par FAURES & NORMAN, 7janv 33 & 35, rue Royale

CIGARES de la Havane—114,000 cigares, qualités assorties, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par J M CABALLERO, No 35, 23 janv Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

Genièvre de Hollande de la marque Steamboat, à vendre par les soussignés, qui continueront à tenir cette marque, reçue précédemment par Gildemeester & Co J B PREAU & Co, 13 août 33 rue Gravier

CHAUX—3,000 barils chaux fraîche du Cap Girardeau, en très bon état, à vendre par P. H. MONSSEAUX, 7 janv Enc. St-Louis et Robertson.

EN débarquement du navire John Curtis, capt. Hogan, de Bordeaux—40 barriques vin rouge bordelais, à vendre par PAUL JUGE, 14 janv 27 rue St Louis

EN débarquement du navire Cumberland, de Marseille—30 barriques vin de Bergnac, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORF, 6 déc 13 et 15 rue St Louis

EN magasin et à vendre :—
50 barils vinaigre de Bordeaux,
100 paniers guignolet d'Angers.
QUEYROUZE & LANGSDORF,

FROMAGE DE GRUYÈRE—4 tonneaux fromage de Gruyère, en débarquement du navire Connecticut, venant du Havre, à vendre par A. COUTIN & RANSON, 4jan 13, rue Bienville

BOUTEILLES VIDES—100 paniers de 100 bouteilles vides chaque, à vendre par COUTIN & RANSON, 4jan 13, rue Bienville

VIN BLANC—40 barils vin blanc Haut-Sauterne, à vendre par COUTIN & RANSON, 4jan 13, rue Bienville

VIN D'OPORTO—6 barils vieux vin d'Oporto de Londres, à vendre par COUTIN & RANSON, 4jan 13, rue Bienville

COGNAC—15 quarts pipes cognac 1846, —10 quarts cognac 1826,—10 octaves cognac 1795, à vendre par COUTIN & RANSON, 4jan 13, rue Bienville

ABSINTHE et KIRSCH—40 caisses absinthe, de la marque Berthoud fils Couvet, 10 caisses kirsch, à vendre par COUTIN & RANSON, 4 jan 13, rue Bienville

ABSON—[illegible] de la Havane, en débarquement du brick Trinity [illegible], à vendre par B. DE TOUR & Co, 26 janv No 26, Vieille Levée

RECU par le steamboat Ohio, [illegible]

[illegible] J. R. CURIEN, [illegible]

VIN MUSCAT—[illegible] NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

VIN de Hongrie—[illegible] G. VALETON & Co., [illegible]

3000 [illegible] W. DE GOER & RIFFLARD.

CAFE—[illegible] LAROCHE & NIGUE, [illegible]

12 [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co.

100 [illegible] BAILLY BLANCHARD & Co, [illegible]

MIEL de la Havane, [illegible] F. GUSACHS,

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE SUCCESSION [illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

[illegible] Jeudi, 17 février 1853 [illegible], à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Canal et Common, [illegible]

1°—Pompey, [illegible], âgé d'environ 46 ans
2°—[illegible]

3°—[illegible]			35
4°—Sam, [illegible]			3
5°—[illegible]			32
6°—[illegible], nègre de champ,			30
7°—[illegible]			38
8°—[illegible]			33
9°—[illegible], négresse de champ,			40
10°—Célestin [illegible]			37
11°—Aline, [illegible]			38
12°—[illegible] William,			18
13°—Agathe, [illegible] négresse de champ,			45
13°—Charles Reynard, [illegible]			38
14°—Big Stephen, nègre de champ,			50
15°—Henry, [illegible]			57
16°—Vincent, nègre de champ,			17
17°—Pierre, [illegible]			30
18°—Martin, [illegible], négresse de champ,			18
19°—Aaron, nègre de champ,			40
20°—[illegible]			50
21°—Maria, [illegible]			21
22°—John Charles, nègre de champ,			60
23—Little Ned,			18
24—Charlotte, créole, sa femme, négresse de champ,			35
25—Augustin, [illegible]			2
26—Bob, nègre [illegible],			30
27—Little Stephen, do,			16
28—Nancy, sa femme, négresse de champ,			30
29—Big Ned, [illegible]			30
30—Lydia, sa femme, négresse de champ,			20
31—Clémentine, [illegible]			4
32—Rebecca, do,			3 mois.
33—Little Sam, nègre de champ,			20 ans.
34—Louise, sa femme, domestique,			36
35—Rosalie, leur fille,			8
36—Scott, [illegible] tonnelier,			30
37—Lauretta, [illegible], négresse de champ,			35
38—Antoinette, leur enfant,			2
39—Ben, tonnelier, nègre de champ,			37
40—Mary, sa femme, négresse de champ,			43
41—Old Charlotte, négresse de champ,			60
42—Rose, do,			35
43—William, [illegible],			8
44—William, forgeron, ingénieur,			30
45—Arthémise, sa femme, négresse de champ,			35
46—Mathilde, do,			46
47—Tom, son fils, nègre de champ,			17
48—Joséphine, sa fille,			10
49—Lolza, négresse de champ, orpheline,			16
50—Little Jerry, nègre de champ orphelin,			14
51—Emily, négresse de champ, orpheline,			10
52—Henriette [illegible], mère de Laurette et Charlotte, négresse de champ,			40
53—Fine, sa fille, négresse de champ,			15
54—Old Kitty, [illegible] gelée,			60
55—Carlotte Lacroade,			80
56—Madeleine,			107

Mulets, chevaux, etc.

13 mulets; 5 chevaux.
10 bœufs; 5 vaches; 5 veaux.
8 charrettes; 3 do à boeufs; charrues, et autres instruments aratoires.

N. B.—Il y a sur la dite plantation :
95 arpents de cannes d'un an;
300 do de plants de cannes et en train de l'être.

395 arpents en tout.

La propriété et les esclaves ci-dessus décrits, avec les animaux et les instruments aratoires, etc, seront vendus aux termes et conditions suivants :

L'acquéreur paiera comptant, sur livraison, un certain billet de deux mille huit cent sept piastres et soixante cents ($2807 60), plus quatre piastres 56 prorata et huit pour cent d'intérêt par an sur ledit billet à partir du 1er juin 1852, et cinq cent quatre-vingts piastres ($580) moitié comptant dont le 1er juin [illegible]; l'acquéreur assumera le paiement de treize autres versements semestriels que la succession doit au capital de la Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, chaque versement est de cinq cent quatre-vingts piastres ($580) payables le 1er juin de chaque année, depuis l'année 1853 jusqu'à l'année 1865 inclusivement. L'acquéreur assumera aussi le paiement au comptant de la balance de la somme due à ladite Association Consolidée, savoir : la somme de $18,433 70 avec le droit de payer ladite somme conformément aux termes d'un acte du 21 juin 1847, aux époques et avec le montant des intérêts suivants :

Époque du paiement.	Capital.	Intérêt.	Total.
1er juin 1853	$1417 90	$1290 31	$2708 21
" " 1854	1417 90	1191 05	2609 05
" " 1855	1417 90	1091 80	2509 70
" " 1856	1417 90	992 53	2410 43
" " 1857	1417 90	893 27	2311 17
" " 1858	1417 90	794 01	2211 91
" " 1859	1417 90	694 75	2112 65
" " 1860	1417 90	595 49	2013 39
" " 1861	1417 90	496 13	1914 03
" " 1862	1417 90	396 77	1814 67
" " 1863	1417 90	297 78	1715 68
" " 1864	1417 90	198 52	1616 42
" " 1865	1417 90	99 26	1517 16
	$18433 70	$9,031 86	$27,464 56

Et pour la balance du prix d'adjudication : un tiers comptant et la balance à un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt, du jour de la vente jusqu'à l'échéance, à raison de huit pour cent par an; [illegible]

Les esclaves, chevaux, bêtes à cornes, etc., pourront être examinés sur l'habitation. Pour de plus amples détails, s'adresser à Ed. Huff & Co, No 129, rue de la Commune.

2° Les esclaves dont les noms suivent seront vendus séparément et en familles; ils ne sont pas hypothéqués :

1. Amos, maçon, âgé d'environ 26 ans.
2. Lavinia, sa femme, blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 36 ans.
3. Julien, domestique de maison, âgé d'environ 20 ans.
4. Peter, nègre de champ, âgé d'environ 45 ans.
5. Mary, sa femme, négresse de champ, 35 ans.
6. William Baxter, nègre de champ, 16 "
7. Little John, 14 "
8. Angélique, négresse de champ, âgée d'environ 9 ans, [illegible]
9. Lewis, nègre de champ, âgé d'environ 24 ans.
10. John Marlinty, nègre de champ, 30 "
11. Henriette Lombard sa femme, négresse de champ, âgée d'environ 35 ans.
12. Jerry, nègre de champ, âgé d'environ 36 ans.
13. Yellow Ben, " " 34 "
14. Fisher, nègre " " 45 "
15. Joe, " " " 45 "
16. Jim Martial, " " " 40 "
17. Old Ned, jardinier, " " " 55 "
18. Jacob [illegible], nègre de champ, " 14 "
19. Little Charlotte, sa sœur, nègre de champ, âgée d'environ 17 ans.
20. Spencer, nègre de champ, âgé d'environ 17 ans
21. Oscar, " " " 13 "
22. —Clément, nègre de champ, âgé d'env. 13 "
23. —Calvin, " " " 12 "
24. —Susan, négresse " " 35 "
25. —Louisa, son enfant, " " 3 "
26. —Virginie, do " " 20 "
27. —Martha, do " " 10 "
28. —Angèle, do " " 3 "
29. —Petit Stephen, " " 30 "
30. —Hannah, sa femme, négresse " 18 "
31. —Charles Peyroux (malade) nègre de champ, âgé d'environ 36 "
32. —Caroline, nègre de champ, âgée d'en. 30 "
33. —Potterfield, (malade) " 42 "
34. —Charles Scott, " " 30 "
35. —Emma, négresse " " 27 "
36. —Henriette Ducros, négresse, " 42 "
37. —Eulalie, son enfant " 12 "
38. —Betsy, do " " 10 "
39. —Octave, do " " 8 "
40. —Alfred, do " " 3 "
41. —Jeanne, nourrice, " " 55 "
42. —Adèle, couturière, " " 28 "
43. —Julia, sa fille, " " 9 "
44. —Maria, cuisinière, " " 45 "
45. —Louis, dit garçon, domestique de maison, âgé d'environ " 21 "
46. —Béatrice, dite Nanoute " " 18 "
47. —Ophelia, cuisinière, âgée d'environ, 28 "
48. —François, son enfant " 3 "
49. —Lolotte, do " 2 "

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt à raison de sept pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

3o—Une portion de terre connue sous le nom de la propriété des Casernes avec la maison de résidence et les améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, à environ trois milles au-dessous de la ville, sur le même côté, bornée d'un côté par le lot No 16 et de l'autre par le lot No 18, et désignée par le No 17, sur un plan déposé au bureau de J. R. Stringer, ancien notaire public, et annexé à ses archives de l'année 1824 fol. 449. La dite portion de terre mesure un arpent de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de quatre-vingts arpents y compris la concession du fond.

Termes et conditions—Un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété vendue et intérêt du jour de la vente, à raison de six pour cent l'an, jusqu'à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seront pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

4o—Une portion de terre faisant partie de la propriété Trèmé, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, située dans cette paroisse, rive gauche du fleuve Mississipi, à environ deux milles et demi au-dessous de la ville, bornée d'un côté par la propriété de Mme Eugénie Lesseps et de l'autre par la propriété appartenant autrefois à M. Edouard Trèmé. La dite portion de terre mesure un demi arpent de face au dit fleuve sur une profondeur de quatre-vingts arpents—ensemble, les actions de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, lesquelles reposent sur la dite propriété. Les dites actions sont au nombre de six, et sont de cinq cents piastres chacune ($500)—ensemble les esclaves suivants hypothéqués à la dite Banque avec la terre :

1—Marie, négresse de champ, âgée d'environ 20 ans.
2—Célestin, domestique de maison, " 22 "
3—Mathilde, " " 8 "
4—Adolphe, son enfant âgé d'environ 6 mois
5—Vieille Marie, domestique de maison " 60 ans.
6—Claire, cuisinière " " 50 "
7—Old Marguerite, " " 70 "

La propriété, les actions et les esclaves ci-dessus décrits seront vendus en bloc.

5o Une portion de terre faisant également partie de la propriété Trèmé, située dans cette paroisse, rive gauche du fleuve Mississipi, à environ deux milles et demi au-dessous de la ville, bornée d'un côté par la propriété de la veuve Andry, et de l'autre par celle de A. Lesseps. Ladite portion de terre mesure un demi-arpent de face audit fleuve, sur une profondeur de quatre-vingts arpents; ensemble les actions de l'Association Consolidée qui y reposent. Lesdites actions sont au nombre de six, de cinq cents piastres chaque.

Termes et conditions.—Pour les deux portions de terre ci-dessus décrites, désignées par les Nos 4 et 5, l'acquéreur de chaque portion de terre paiera comptant; [illegible]

[illegible]

[illegible] Le 17 à 21 jours, pour le jour de la vente à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance [illegible]

[illegible]

A compter [illegible] du 31 mai 1853, le capital et les [illegible] le solde et les intérêts à huit pour cent l'an [illegible], [illegible]. Une portion de terre située au Sud-[illegible] Ls. Guey, à la rue Conti, [illegible], [illegible] jour.

[illegible]

Le tiers [illegible] sera payable sur [illegible] de la [illegible]; un mois, premier [illegible] seront [illegible] les deux [illegible] de 6 [illegible] ans; [illegible] pour le jour de la vente à l'échéance. Les [illegible] ne pas [illegible] à échéance [illegible].

Deux [illegible] seront tenus [illegible] la [illegible], [illegible] Le 7, 10, 12 [illegible]. [illegible]

[illegible]

Ces quatre lots [illegible] :

1er	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1er	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1er	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1er	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1er	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1er	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

En outre [illegible] portant hypothèque sur lesdites propriétés [illegible] et intérêt [illegible] à huit pour cent l'an, [illegible].

[illegible]

Bien que [illegible] suivants [illegible] du jour de la vente à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

[illegible] le 17 février 1852 [illegible] sera vendu à l'Arcade de Banks, [illegible]

[illegible]

[illegible] première partie en l'intérieur [illegible]; payable en [illegible], [illegible]

[illegible]

1°—Un [illegible] de terre [illegible]

[illegible]

Terme et conditions:—L'acquéreur payera comptant, sur livraison, [illegible] à raison de huit pour cent l'an [illegible]

[illegible]

2° Deux lots de terre en faubourg Washington, 3me District, à la Nlle-Orléans, faisant face au Chemin Public, entre les rues Lesseps et Frasier, avec droits de bâtisse sur ledit terrain, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'îlet No 6. Le lot No 3 mesure quarante pieds de face, sur une profondeur de 185 pieds 5/8 pouces d'un côté, 197 pieds, 10 pouces 2/8 pouces de l'autre côté et trente-neuf pieds et sept pouces dans le fond. Le lot No 4 touchant au lot No 3 et mesure quarante pieds de face, sur une profondeur de 202 pieds 3 pouces d'un côté, 197 pieds, 10 2/8 pouces de l'autre, et 39 pieds 11 pouces dans le fond. Le tout mesure américaine.

N. B. Les lots ci-dessus sont loués à raison de seize piastres par mois, avec un bail expirant le 1er mai 1854; les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent appartiennent au locataire actuel, lequel a le droit de les enlever à l'expiration de son bail.

Termes et conditions—Un quart comptant et le balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à l'échéance; les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

3° Sept lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, Nouvelle-Orléans, et décrits ci-après, savoir :

Les lots Nos 5, 6 et 7 dans l'îlet No 110, mesurent chacun soixante pieds de face à la rue des Français, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Français et Espérance.

Les lots Nos 7 et 8 dans l'îlet No 118. Le premier lot mesure 60 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Duel; le second lot mesure 50 pieds 8 pouces de face à la rue Duel, sur une profondeur de 120 pieds.

Les lots Nos 7 et 8 dans l'îlet No 111. Le premier lot mesure 60 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Espérance; le second lot mesure 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur et façade de 120 pieds sur la rue Espérance; le tout mesure française. Chaque lot sera vendu séparément avec privilège d'acheter le tout.

Termes et conditions :—Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt à raison de six pour cent l'an du jour de la vente à l'échéance; lesdits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

10. Une portion de terre située à Mandeville, paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane, désignée par le No 1 de l'îlet No 26, comprise entre les rues Lac, Carroll, Jefferson et Coffee. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Lac et Coffee et également celui des rues Coffee et Jefferson et mesure française 146 pieds 2/3 face aux rues Jefferson et Lac sur une profondeur de 1000 pieds [illegible] sur la rue Coffee, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent attachées.

Termes et conditions : les mêmes que pour le No 9.

Actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les propriétés et les esclaves seront aux risques des acquéreurs au moment de l'adjudication, mais rien ne sera livré jusqu'à ce que l'acquéreur ait rempli les termes et les conditions de la vente. Les propriétés devront être assurées aux frais des acquéreurs et les polices d'assurances transférées au syndic jusqu'à parfait paiement. 1 fév

Vente de Syndic.
Alexandre & Auguste Lesseps contre leurs créanciers.

Vente à l'encan d'une Habitation sucrière en pleine culture, située dans la paroisse Plaquemines, à environ trente-un milles au-dessous de la Nlle-Orléans; ensemble quatorze esclaves, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN.

EN vertu de deux ordres, l'un de l'honorable Quatrième Cour de district pour la ville et la paroisse d'Orléans, en date du 17 janvier 1853, et l'autre de l'honorable Deuxième Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse de Plaquemines, en date du 26 janvier 1853, il sera vendu, MARDI 8 MARS 1853, à midi, et les jours suivans, dans la rotonde de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre Chartres et Royale :

Une portion de terre connue sous le nom de "Habitation Union," située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 31 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Ladite portion de terre mesure quatre arpents de face audit fleuve, sur une profondeur de quarante arpents; la ligne inférieure s'ouvrant de 7 arpents de la profondeur, ladite portion de terre est bornée en haut par la propriété des héritiers d'Eugène Macarty.—Ensemble une portion de terre située derrière la propriété de M. Lepaud, faisant partie de la section 29, township 15, rangée 12, et mesurant soixante-dix arpents et quarante-trois centièmes superficiels; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur l'habitation Union, comprenant une maison de résidence, sucrerie, purgerie en bois et couverte en ardoises de quatre pieds, machine à vapeur, moulin, quatre jeux de chaudières, grange, cabanes à nègres, etc., etc., avec cinquante arpents de souche de la première année, cent-vingt quatre arpents de rejetons.—Et les esclaves suivans :

1	Henry, nègre de champ, âgé de		17 ans
2	Jacob,		45
3	Jerry		40
4	Edmund		25
5	Otto		31
6	Westley,		21
7	Charles		19
8	Fréd		60
9	Caza,		45
10	Margaret, négresse		45
11	Elizabeth, son enfant		8
12	Grandison, do		10
13	Louisa, négresse de champ,		18
14	Ursule		20

2 mulets, 6 charrues,
1 cheval,
3 bœufs,
3 charrettes.

Les propriétés ci-dessus seront toutes vendues en bloc.

Termes et conditions:—L'acquéreur payera comptant, sur livraison, deux billets tirés par Auguste Lesseps à l'ordre de Alexandre Lesseps, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an à partir du 1er janvier 1849 jusqu'à parfait paiement, et portant hypothèque sur la propriété et les esclaves, ci-dessus. L'acquéreur assumera, en outre, le paiement de quatre autres billets [illegible] la somme de $2,833 34, échéant le 1er janvier 1852; l'autre pour la somme de $2,833 34, échéant le 1er janvier 1853. L'acquéreur assumera en outre le paiement de quatre autres billets tirés par Auguste Lesseps, à l'ordre de Alexandre Lesseps et à la même date que ci-dessus portant hypothèque sur la propriété et les esclaves ci-dessus décrits et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, chaque billet est de $2833 34 et échoit

1-4 janvier 1854,
1-4 janvier 1855,
1-4 janvier 1856,
1-4 janvier 1857.

Les billets ci-dessus décrits sont, à l'exception de celui décrit en premier lieu, en la possession de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Pour la balance du prix de l'adjudication, comptant.

Les actes de vente pardevant Théo. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les propriétés et les esclaves seront aux risques des acquéreurs au moment de l'adjudication, mais rien ne sera livré jusqu'à ce que l'acquéreur ait rempli les termes et les conditions de la vente. Les propriétés devront être assurées aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurance seront transférées au syndic jusqu'à parfait paiement.

2 fév—2,7,14,23 1,4,5,7,8—cif

Changement de Domicile.

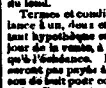

F. J. BOURBON, dentiste, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a transféré son cabinet de la rue Bienville à l'encoignure des rues St-Louis et Royale, au premier. 27 jv—30

J. B. BOIRON, 64, rue St-Charles.
VIENT de recevoir de Paris, par le navire Akbar un assortiment très varié de chemises en Madapolam, devants de toile et toute toile, de toutes qualités et des meilleures maisons de Paris.

Chemises couleurs devants printaniers avec jabots et cravates;
Chemises plis américains poignets imprimés;
do Monte Christo;
Gants peau, fil d'Ecosse et satin-peau;
Brosses, peignes, coutellerie fine française et anglaise;
Cannes, parapluies et porte-monnaie;
Un riche assortiment de cravates d'été en fil, batiste et soie des dessins les plus variés;
Parfumerie des meilleures manufactures;
Eau de Cologne, 1re qualité,
Un choix complet de cheveux pour dames et messieurs, tout prêt en magasin;
Un joli assortiment de voitures pour enfants.
Tous ces articles sont à vendre aux conditions les plus raisonnables. 11jn

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.
DELCROIX—Importateur.
No. 106, rue de Chartres, entre Conti et St Louis,
APPELLE l'attention des entrepreneurs, propriétaires, &c., sur
Le grand assortiment de PAPIERS PEINTS,

qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, des dessins les plus nouveaux et des meilleures fabriques, pour maisons, cafés, salons, &c. Papier huit cents (blanc à la) papier glacé, sujets historiques, salle à manger, marbres, sofas, statues, corniches, gravures, devants de cheminée, petits satins, papiers communs, depuis 10 jusqu'à 25 cents.

Les personnes qui viendront examiner son stock s'assureront qu'elles ne peuvent trouver mieux, ni surtout à meilleur marché. 9 sept—

AVIS.

A VENDRE, pour cause de mauvaise santé d'un des propriétaires, UN ETABLISSEMENT de très grande valeur, situé sur la promenade Canondelet, entre les rues St-Pierre, Jefferson et Prieur, pouvant servir comme [illegible], à [illegible] et pour prendre à loyer, ou avec tout la [illegible]; [illegible] [illegible] à vapeur est nécessaire à son exploitation. Cet établissement, connu sous la dénomination de DE-FOUILLY & OAGNET, [illegible]

[illegible]

GIRET dans [illegible], à vendre par FRED. LOISON, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

MARDI [illegible] 10 heures [illegible]

[illegible]

AUSSI—40 caisses chacune pâte d'huile pour bougies, dessus et dedans.

Conditions—Au-dessous de $500, 4 mois de crédit. Catalogues distribués le jour de la vente. 7fev

Vente de Marchandises Sèches.
PAR H. PEYCHAUD & Co,
O. BARBOT, Encanteur.

MARDI, 8 février 1853, il sera vendu à 10 heures, au magasin d'encan No 26, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane,

[illegible] de marchandises [illegible], [illegible]

AUSSI—

[illegible]

Conditions [illegible] 7 fev

Goélette Eliza Jane à l'encan.
PAR E. VIGNIE, encanteur.

Jeudi, 10 février 1853, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin Bayou, la goélette ELIZA JANE du port de [illegible], construite il y a environ 10 mois, [illegible], [illegible] 4 [illegible] sur les ancres [illegible] 7 fev

[illegible] magnifique [illegible]

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mardi 15 mars 1853 et le jour suivant, chaque jour à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Canal et Common, en vertu d'un acte de la Législature, approuvé le 21 mars 1851, et intitulé : "Acte relatif à une portion de la Batture, vis-à-vis de la Municipalité No 2 de la Nlle-Orléans," [illegible], [illegible] la Deuxième Municipalité, [illegible] et [illegible] le [illegible] conformément à un [illegible]; [illegible] ledit plan ayant été mentionné dans ledit acte spécial de compromis [illegible] le 20 juin 1851; et en vertu d'un ordre spécial de l'honorable Conseil de la ville de la Nlle-Orléans, sous la forme d'une résolution adoptée le 1er février 1853, par le Conseil des Aldermen et le Conseil des Assistants-Aldermen.

1°—La balance des lots de terre qui n'ont pas été vendus à la vente qui a eu lieu le 15 mars 1852, savoir :

1° Le lot No 6, dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Commune et Gravier, vendu pour le compte de G. W. Richards qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication.

2° Les lots Nos 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Gravier et Poydras. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Poydras, Front Levee et Fulton.

3° Les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14 et 15 dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Poydras et Lafayette.

4° Les lots Nos 2, 3 et 4 dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, St Joseph et North Market.

5° Les lots Nos 4 et 5 dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, South Market et Delord.

Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Delord, Fulton et Front Levée.

6° Un lot de terre désigné par le No 1 dans le triangle ou îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Delord et les batiments triangulaires.

7°—Un îlet ou lot de terre, compris entre les rues Canal, Commune, Fulton et Front, désigné par le No 1

8°—Neuf lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, dans l'îlet compris entre les rues Fu ton, Front, Commune et Gravier.

9°—Quinze lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Poydras, Fulton et Front.

10°—Seize lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Lafayette, Fulton et Front.

11°—Quinze lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'îlet compris entre les rues Lafayette, Girod, Fulton et Front.

12°—Dix lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Girod et Notre-Dame.

13°—Neuf lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, dans l'îlet compris entre les rues Notre-Dame, Julia, Fulton et Front.

14°—Vingt-trois lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 dans l'îlet compris entre les rues Front, St-Joseph, Fulton et Julia.

15°—Cinq lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'îlet compris entre les rues St-Joseph, North Market, Fulton et Front.

16°—Cinq lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'îlet compris entre les rues South Market, Delord, Fulton et Front.

17°—Sept lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 dans l'îlet compris entre les rues Fulton Front, Delord et les bâtisses triangulaires.

Ces terrains offrent de très grands avantages à ceux qui désirent bâtir et élever des bâtisses, car les propriétés du fleuve qui tiennent la rue Fulton en face et les [illegible]. Les spéculateurs profiteront de l'expérience acquise l'année dernière, car il est notoirement connu que les terrains vendus en 1852 ont [illegible].

De beaux magasins et entrepôts ont déjà été construits sur les lots vendus l'année dernière. Les terrains [illegible] de la ville, [illegible]

Les titres sont assurés par la ville conformément à l'acte de la Législature ci-dessus mentionné.

Conditions de la vente.—Un cinquième comptant et la balance en quatre égales (divisées en coupons ou en l'espèce) à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt à raison de six pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à l'échéance. Les dits billets dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an [illegible] [illegible]

Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. Des plans typographiques des terrains pourront être trouvés aux bureaux des encanteurs [illegible]. 3fév

VENTES DE CE JOUR.

Mercerie, Ventes, Meubles, Vins, Liqueurs, &c.
Chargement de la barque Eodice, arrivé de Cette.

PAR E. D. SYKES.

LUNDI, 7 du courant, à 4 1/2 heures, il sera vendu sur la Levée, au bout du marché aux légumes, 2me district :

[illegible]

Conditions à la vente. 5fév

Meubles! Meubles!
[illegible]
PAR E. VIGNIE, Encanteur.

LUNDI 7 février 1853, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 66, rue Toulouse :

Lits, [illegible], chaises, toilettes, glaces [illegible], commodes, tables, [illegible], verrerie, cristaux, [illegible].

Vente positive et sans réserve. 5 fév

VENTES A L'ENCAN.

Vente à des conditions libérales, d'une [illegible] résidence dans la rue [illegible].

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, samedi 12 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, la propriété de valeur ci-après décrite, située dans le premier district, [illegible]:

UN LOT DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune, Claiborne et Philippa. Ledit lot mesure 28 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes. Les améliorations comprennent une grande maison à deux étages et une demi-maison avec mansardes, bureau de rez-de-chaussée et dans le fond toutes les dépendances qui conviennent à une maison de résidence. Cette bâtisse est connue comme l'ancienne demeure du docteur Brandin.

Conditions de la vente—Un quart comptant; pour la balance, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets pour le montant de $1333 33 chaque, payables en novembre 1853 et 1854, portant intérêt à raison de 7 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance. Lesdits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Pour la balance, trois et quatre ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, lesdits billets porteront 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement. Tous les billets porteront hypothèque spéciale sur la propriété. Les maisons seront assurées pour la valeur totale, et les polices d'assurance seront transférées au vendeur.

Acte de vente pardevant H. B. Cenas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 5 fév—7

Grande vente de Tableaux à l'huile.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan lundi, 14 du courant et les jours suivants, au magasin situé au coin des rues Canal et Camp:

Une des plus grandes et des meilleures collections de tableaux modernes de l'école européenne et américaine qui aient jamais été offertes en vente à la Nouvelle-Orléans. Cette collection comprend un grand nombre de très beaux paysages, des groupes d'animaux, vues de ports de mer, portraits &c., par des artistes d'un grand talent.

Le public pourra visiter la galerie de tableaux tous les jours, de 6 heures du matin à 8 heures du soir et, pour la commodité des banques d'affaires, la vente sera [illegible] à 7 heures du soir.

Conditions—Pour toutes sommes au-dessous de $300, comptant; de $300 à $600, 60 jours de crédit et au-dessus de $600, 90 jours de crédit en billets à la satisfaction du vendeur. Les catalogues seront prêts dans dix jours; on pourra en obtenir en s'adressant au magasin ou au bureau des encanteurs. 3fév—8

Vente de Syndic des livres, comptes, etc. de Wm. Laughlin.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mercredi, 16 février 1853 à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 11 janvier 1853, à la demande du syndic de Wm. Laughlin & Co,

Les livres, comptes et billets dûs à l'insolvable Wm Laughlin & Co. Une liste en sera exposée au jour et au lieu de la vente.

Conditions—comptant 4 fév—6f

Maison de résidence de prix en briques dans la rue de l'Hopital, 2me district et [illegible] ergalité.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan samedi, 19 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, la propriété suivante, savoir :

Cette vaste maison, l'ancienne résidence du juge Léonard et occupée en ce moment par M. Thierry, située dans le deuxième district, et [illegible], dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Ursulines et Hôpital. Le terrain mesure 49 pieds, 2 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] [illegible]. La dimension de ladite propriété est démontrée d'une manière plus complète sur un plan dressé par C. A. Hedin, et qui sera exposé à la vente.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $3,380 dû à la Banque des Citoyens, payable et remboursable selon la Charte de ladite Banque. Pour la balance, la moitié comptant et la balance à deux ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 fév—4,5,7,8,11,12,15

RICHARD ALBION & Co.
35, rue de Chartres.

REÇU par les navires Peter Marcy, Wm Nelson, Connecticut et John G. Coster, venant du Havre, un bel assortiment de principaux [illegible] :

Calicots [illegible] française, coutils, piqués, batistes, bougran, [illegible], mousselines, batiste d'Ecosse, mousseline [illegible], valenciennes, [illegible], blondes, entre-deux, [illegible], [illegible] et bonneterie. Soieries : Rubans, [illegible], marcelines, popeline, soie, [illegible], gros grains, [illegible], articles de chasse. Fantaisie de Paris en tous genres. Attendu par les navires G. Gaillard, Lemuel Dyer et Wurtemberg, venant du Havre, un complément des articles décrits ci-dessus. 18 jan

CIGARETTES—15 barils, 12 caisses des meilleures marques de la Havane, en magasin, à vendre par D. BORNIO Jnr. 24, rue Gravier. 12 jan

CIGARES de la Havane—250,000 à choisir dans [illegible] Regalias, millares, Londres, colorados, etc., des meilleures marques, en débarquement du brig Edwin Dorsey, venant de la Havane et à vendre par D. BORNIO Jnr. 13 jnv 34 rue Gravier

CAFE de la Havane—124 sacs de première qualité en débarquement de la goel. Edwin Dorsey, et à vendre par D. BORNIO Jnr. 34 Gravier

TABAC de la Havane en feuilles — 50 balles 1re qualité Vuelta de Abajo, rayé et tripe, en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr. 12janv 34, rue Gravier,

WHISKEY—200 barils vieux Monongahela en débarquement et à vendre par C. T. BUDDECKE & Co. 30 dec No 100, rue Tchoupitoulas

CONSERVES—8 caisses de la marque Deffès & Co de Nantes, en débarquement du navire General Berry, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille-Levée. 5 jan

100 PANIERS Champagne diverses marques, à vendre par A. LARROQUE & Co, 30nov 42 & 44, rue de la Douane.

CIGARES DE LA HAVANE—124,900 marques suivantes : Cabanas, Carbajal, Partagas, Sevillana, etc. etc, en débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane et à vendre par J. M. CABALLERO, importateur, No 36 Vieille Levée entre Douane et Bienville. On trouvera toujours en magasin, No 35 rue de Chartres, entre Conti et Gravier et 68, encoignure Royale et Douane des cigares de différentes dimensions sortant des manufactures de Cabanas, Carbajal, Partagas, Figaro, Ugues, Intimidad, Lola Montès, etc. etc.

BATISSES PONTALBA
A LOUER.

LE haut de la maison formant l'encoignure de la rue de Chartres et de la Place Jackson. Le haut de la maison formant l'encoignure de la rue Condé et de la Place Jackson.

Ces deux résidences sont magnifiques et admirablement situées.

Le haut de la maison rue de Chartres No 15.
Le haut de la maison rue Condé, No 15.

Ces deux maisons sont immédiatement attenantes aux maisons formant les encoignures de la Place Jackson.

Ces quatre hauts de maisons sont les seuls à louer.

S'adresser à EUG ROCHEREAU & Co, 4nov— 17 & 19, rue St-Louis

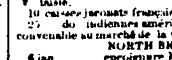

Une bonne et belle Grocerie, ayant une nombreuse clientèle, et située dans un des meilleurs quartiers du premier district, à vendre à des conditions avantageuses.

S'adresser rue de Chartres, No 115, entre St Louis et Conti. 22 déc

HUILES ESSENTIELLES—En magasin, et à vendre par les soussignés :

200 livres huile de limon, 100 do orange, 150 do lavande, 250 do peppermint, 50 do amandes amères, 100 do amandes douces, 50 do piment noir, 50 do clous de girofle, 150 do bergamotte, 50 do romarin, 100 do origanum, 10 do jasmin, 20 onces patchouli, 20 do ambre gris, 30 do néroli.

E. J. HART & CO, 23 déc 79 rue Tchoupitoulas

VIENNENT d'être reçues—10 caisses coutil fantaisie.
10 caisses jaconats français, nouveaux dessins,
27 do indiennes américaines, nouveau genre, convenable au marché de la ville et à vendre par NORTH BROTHERS & Co. 6 jan encoignure Magasins et Commune

20 DAMEJEANNES vieux Cognac.
10 do vieux vin d'Oporto.
15 damejeannes do Madère.
10 do do Xérès.
25 caisses vin Sauterne, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 10 jan 28 rue de la Douane

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses fruits à l'eau de vie assortis.
40 caisses abricots, 25 do prunes, 15 do poires, 10 do pêches, 75 do cerises, à vendre par NUMA LACOSTE, 20jan 147, rue Royale.

ALE écossaise pâle, des Indes Occidentales, manufacture de Steel—Quelques barils de cet Ale renommé pour ses qualités toniques, en pintes, à vendre par J. Y. DE EGANA, 20janv 47, rue Bienville

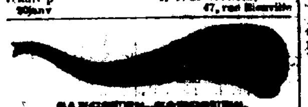

SANGSUES—SANGSUES.
L. PROPOST,
RUE ST-PIERRE, no 132,
SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.

28000 SANGSUES Hongroises et [illegible] récemment arrivées et à vendre en gros et en détail, grand dépôt, [illegible] 9 [illegible]

HOPITAUX VETERINAIRES,
Pour toute espèce d'animaux domestiques.
ET ATELIER DE MARECHALERIE.
Rue Bourbon, entre Dumaine et St Philippe, 258.

CEDANT aux désirs de plusieurs propriétaires d'animaux, M. Doirieu, médecin vétérinaire, lauréat des écoles vétérinaires de France, vient de transférer son domicile rue Bourbon, où il a établi de vastes hôpitaux vétérinaires pour y recevoir les animaux malades. Un atelier de maréchalerie exploité par des maréchaux habiles confectionnant également les ferrures françaises et américaines et sous la surveillance immédiate du vétérinaire complètent cet important établissement.

M. Doirieu prend des abonnements pour les ferrures et les traitements, ensemble ou séparément.

Ses rapports et sa correspondance avec les marchands de chevaux du Nord, de l'Ouest et de la ville, le mettent à même de renseigner les personnes qui désirent faire l'acquisition de chevaux ou mulets—à cet effet il est ouvert à son office un registre pour les ventes, achats et échanges d'animaux domestiques.

Consultation [illegible] 21 oct

CHAUDIERES A SUCRE DU TENNESSEE.
Sanchez, Ruyz Warden, ci-devant Stewart & [illegible].

EN conséquence de la baisse considérable dans le prix du fer et de la main d'œuvre les prix des chaudières à sucre, grilles et gueules de fourneaux [illegible], à partir du 30 courant, comme suit :

36 pouces et au-dessus à 7c par pouce de diamètre.

[illegible] 40, 44, 54, 56, 66, 72, 78, 80 et 84 à $1 le pouce, Gueules de fourneaux, 24 et 17 pouces à $10—Dito 20 pouces à $20. Grilles à 3c la livre.

Un assortiment complet toujours en main et à vendre, [illegible]

E. F. LA VILLEBEUVRE, [illegible] Agent, 15, rue de l'Union.

300 [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 26, rue de la Douane.

[illegible]

VIN [illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Cafés, Tabacs, Vins, Liqueurs, chargement de la barque Ste-Pierre.

PAR E. D. SYKES.

AUJOURD'HUI le 7 courant, à 4 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, en face de la rue des Ursulines, [illegible], chargement de la barque Ste-Pierre, savoir :

750	caisses Cognac	60,
750	do	do 6,
600	do	Liqueurs,
10	pipes Vin de Marseille,	
10	demi-pipes do,	
10	quarts pipes do,	
25	sacs Noisettes.	

Conditions à la vente. 7 fév

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente par catalogue de Tabac à chiquer, Cigares, Eaux-de-Vie, Vins, &c.
PAR BERNARD TURPIN.

JEUDI, 10 février 1853, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan au magasin No. 20 rue Vieille Levée—

1182 colis tabac à chiquer, comprenant un assortiment général de marques choisies.
385,000 cigares de la Havane, Regalias, Millar, Londres &c.
300,000 cigares allemands importés.
70,000 do Regalias fabrique du pays "Orange Grove factory"

Eaux-de-Vie.

210 fardeaux eaux de vie françaises, des marques suivantes : Cusé & Martin, Alexandre Brignette, Th. Drouet, Jobit, Commandeur, J. & J. Prom & Co. Castillon 1825 &c.
1300 caisses vin rouge St-Julien, St-Estèphe, Médoc, &c.
300 caisses vin muscat
295 caisses absynthe Sauvajol, Bruneton & Co
250 paniers huile d'olive bouteilles entières et 1/2 bouteilles.
5 caisses de 5 douzaines chaque vin de Madère
8 do chinois en petites boîtes.
20 balles bouchons.
14 pipes genièvre de Hollande supérieur.
100 caisses cerises à l'eau de vie
50 quarts Madère de Marseille.
22 quarts vin de Porto.
60 quarts vin de Xérès supérieur.
40 barriques do do
60 sacs amandes coque tendre "Tarragoure"
40 do do grosse.
4 pipes vin de Porto.

Conditions—$250 comptant, au-dessus de $250, 90 jours, au dessus de $750 à 6 mois pour du papier approuvé. 1er fév

Succession de Samuel W. Logan, D. M.
Propriété et esclaves dans la paroisse St-Charles.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, samedi 26 février 1853, à midi, à l'Arcade de Banks, Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable Quatrième Cour de District de la Louisiane, séégeant dans la paroisse St-Charles, la propriété et les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de Dr Samuel W. Logan décédé, savoir :

La belle propriété avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St-Charles, et connue sous le nom de "Débarcadère ou Bureau de Poste Logan," mesurant deux arpents de face sur la rive droite du fleuve Mississipi, à 90 milles au-dessus de la Nlle Orléans et 12 milles au-dessus de Carrollton, et ayant une profondeur de 40 arpents entre lignes parallèles. La terre est haute et de choix, et les améliorations comprennent une belle maison de résidence, bien bâtie, contenant huit chambres avec galerie sur le côté; trois bâtisses y attenant, l'une contenant deux chambres et cabinets et trois contenant deux chambres; un beau bureau pouvant servir à un docteur, cuisines en bon état, cabanes à nègres, écurie, remise, etc. Le jardin contient toutes sortes de végétaux. Il y a également, sur la propriété un verger contenant une grande variété d'arbres fruitiers, des pêchers, figuiers arbrisseaux, plantes exotiques, etc., etc.

Les esclaves dont les noms suivent, seront vendus avec la terre et la maison, savoir

WILLIS, âgé d'environ 42 ans, excellent jardinier pâtissier, etc.;

MARIA, âgée d'environ 40 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et couturière; elle est attachée à la boisson.

BEN, âgé de 22 ans, bon cocher et domestique de maison.

La propriété et les esclaves ci-dessus seront vendus aux conditions suivantes : L'acquéreur payera un tiers comptant et assumera le paiement d'un billet de $2550 dû à la Banque des Citoyens, pour 75 actions de la dite Banque, payables et remboursables selon la charte de la Banque. Les dites 75 actions seront vendues avec la propriété; le reste à un et deux ans de crédit avec billets portant hypothèque sur la propriété. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an. Les esclaves ci-après nommés, appartenant à la dite succession, seront également vendus

JENNY, âgée de 40 ans, bonne cuisinière créole et ses enfants : CLEMENTINE, âgée de 14 ans, bonne domestique de maison et bonne couturière, ANTOINE, âgé de 10 ans, bon domestique de maison, JANE, âgée de 22 ans, bonne couturière, domestique de maison, et sa fille âgée de 18 mois

Conditions : Pour les esclaves décrits en dernier lieu, la moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit avec billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et portant hypothèque sur les esclaves.

Actes de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs.

[illegible] M. Peters se charge de transporter de l'autre côté du fleuve les personnes qui désireront visiter cette belle propriété. 27 [illegible]—27,7,17,26

Compagnie de Steamships de la Malle des Etats-Unis.

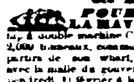

POUR NEW-YORK, via LA HAVANE.—Le magnifique steamship à double machine CRESCENT CITY, du port de 2,000 tonneaux, commandé par le capitaine Baxter, partira pour son départ, vis-à-vis la Place Jackson, avec la malle du gouvernement et les passagers, le vendredi, 11 février à 8 heures précises du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, 95, rue des Magasins.

JAMES R. JENNINGS, 2 fév Agent.

POUR PHILADELPHIE,
Compagnie de Navigation à Vapeur de Philadelphie.

Le magnifique steamship STATE OF GEORGIA du port de 1500 tonneaux, capt. John E. Walton, a commencé ses voyages réguliers et partira de ce port pour Philadelphie, le 16 et 30 janv, 14 et 28 juillet, 11 et 25 août et ainsi de suite.

Ce navire a été construit pour la vitesse, la solidité et l'agrément, et offre de nouvelles facilités au commerce et aux voyageurs.

Passage à la chambre, pour Philadelphie,	$25
Billets pour tous les points jusqu'à New-York	$25
Entrepont,	$8

Pour fret ou passage, s'adresser à PADELFORD, FAY & CO, agents à Savannah. MIRON & MARTIN agents à Philadelphie.

Pour les Attakapas—Le beau steamer, tirant peu d'eau ANNA No 2, capitaine J. H. Marks, partira pour les Attakapas TOUS LES MARDIS à 7h., prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires.

L'Anna No 2 a été complètement remis à neuf et le propriétaire n'a épargné ni les soins ni l'argent pour le rendre aussi agréable que confortable.

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés que la plus grande attention sera portée aux affaires qui leur seront confiées.

Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à CH. DESLAUC, 13 déc—6m 48, Douane

PAQUEBOT DE LA COTE,
Pour Bayou Sarah, Portland, Waterloo, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.—Les propriétaires du bateau à vapeur E D White ont acheté le vapeur magnifique BELLA DONNA, pour faire les voyages de la côte, à partir du 1er septembre prochain. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir, pour Bayou Sarah, et tous les MERCREDIS, après l'arrivée des chars du chemin de fer. J. H. MORRISON & Co, agents, 21 ju—1an No 1, Front Levée

AVIS est par le présent donné aux personnes qui auraient besoin de faire monter ou descendre, pour de lourdes charges ou non, ainsi que des navires, que le bateau à vapeur DANIEL BOONE, entièrement réparé à neuf, et d'une force supérieure, sera régulièrement entre la Nouvelle-Orléans, Pointe à la Hache, dans la ville de Plaquemine, Iberville. Ce bateau ne prenant pas de fret pour remonter, pourra faire le touage à des prix très modérés. S'adresser à PAUL LACROIX, 8 mai rue Toulouse

Pour la Havane—Le brick paquebot de 1re classe, doublé et chevillé en cuivre, JOHN S. GITTINGS, capitaine N. Losiage, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous un bref délai pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis du marché à la viande, ou à DELVAILLE & MORENO, 4ev 34, Vieille Levée.

Pour Gênes.—La barque sarde A. I. MERRICA, cap. Badarac, partira pour le port ci-dessus. Pour fret de 400 à 300 balles coton, s'adresser à LANATA, GANDOLFO & Co, 1er fév 9 et 10 Jefferson

MAGASIN DE SELLERIE
DE
Newark, N. J.

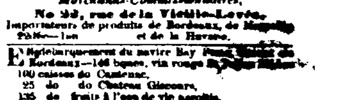

ANDREW G. BULL & Co, No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et St-Charles, manufacturiers et importateurs de sellerie et tout article dans ce genre, ont constamment à la main un grand assortiment de selles, brides, [illegible], malles de voyage, fouets, sangles, harnais, [illegible], [illegible] de magnifiques, outils de sellerie et autres articles—Rue de Canal No. 71. 90 dec—ab ANDREW G. BULL & CO

Fés. de FUENTES & Co,
Marchands Commissionnaires,
No 33, rue de la Vieille-Levée,
Importateurs de produits de Bordeaux, de Marseille, [illegible] et de la Havane.

EN débarquement du navire Bay [illegible], de Bordeaux—145 bques, vin rouge [illegible]
100 caisses du Cantenac,
25 do du Chateau Giscours,
135 do fruits à l'eau de vie assortis,
9 do moutarde diaphane Bagou Frères,
4 do macaroni, 4 do vermicelli,
1 baril saucissons de Lyon,
A vendre par J. B. PREAU & Co. 9 déc Nos 31 et 33, rue Gravier

EN débarquement des navires General Berry et Bay State, venant de Bordeaux,
40 barils vin blanc Haut-Sauterne,
30 caisses moutarde diaphane de Louit frères & Co,
16 barriques vin rouge St-Estèphe Medor,
30 do do Macau,
30 barils vin blanc Ht-Sauterne, de J. Ducasting & Co.,
A vendre par R. TALAMON, 8 janv 166, rue Royale.

MAISON DE PARIS,
104, Rue du Canal, Encoignure Baronne,
R. D. PARIS a l'honneur d'informer les dames qui ont recours à ses soins [illegible], [illegible] qu'il vient de recevoir un magnifique assortiment d'ARTICLES à l'usage de la toilette des dames, et [illegible] choisis dans les premières maisons de Paris. Il se compose en grande partie de toilettes unies et à volants, soit en barège, unis, brochées, à bandes et à carreaux de soie; foulards [illegible], richement ornementés; toutes [illegible] d'organdis, dentelles brodées et à volants, [illegible] Hermann; et fils, de Paris. Un bel assortiment de mousselines de soie imprimée; crêpes de Paris; grenadines unies, chinées et à raies; robes [illegible], nouvel article. Une partie de parures et guipures [illegible]. [illegible] satin noir et blanc; rapes et dames [illegible] vestes, [illegible] et les parures [illegible]. Une spécialité d'[illegible] tulle superbes. Tout ce qu'il est possible de rêver de joli, de gracieux et de frais, était joint à l'expédition. Les dames se rappelleront sans doute les charmantes garnitures JENNY LIND qu'il a offertes l'année dernière; ce qui fait connaître que la magnifique choix de mantelets qu'il vient de recevoir égale au moins, s'il ne les surpasse, tout ce qu'il a pu offrir précédemment. Les formes les plus variées en écharpes, pardessus, [illegible], [illegible] et [illegible], et des [illegible] et [illegible].

Il annonce aussi un [illegible] élégant six douzaines gilets de dames, en piqués anglais unis et brodés, de nuances blanc, [illegible], satin et dames blancs.

On remettra à l'examen des dames tout ce qu'il leur sera agréable de visiter.

La saison avancée est une raison non-équivoque de bas prix auquel on livrera les marchandises.

Le stock du soussigné étant toujours complet, il offre un choix de broderies de toutes sortes, en collerettes, [illegible], [illegible], mouchoirs et [illegible] de [illegible], [illegible] et [illegible] [illegible], des articles de Paris, [illegible], [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] trouveront de [illegible] ORNEMENTS [illegible] dans toutes la [illegible].

R. D. PARIS

PRODUITS DE LA [illegible]

CAFE [illegible]

[illegible]

D. BORNIO Jr.

[illegible]

HUILES [illegible]

[illegible]

[illegible] TALAMON, 56 rue de la Douane

L. MAJESTE,
Commissionnaire et Importateur,
Vins Bordeaux et Marseille, Cognacs, Liqueurs, &c, &c.
No 115, rue de Chartres,
21déc—ab Entre St Louis et Conti.

EN débarquement du navire John G. Coster, du Havre :
[illegible] 12 bouteilles champagne,
[illegible] de St Jacques, [illegible], de la marque [illegible] de [illegible], de Fetes, [illegible], à vendre par HENRY VALETON,

[illegible] J. [illegible] A. [illegible] 1 janv

DAMES JEANNES—[illegible]

[illegible] 1 [illegible]

30 [illegible]

Pour cloré diverses Consignations.
10 Estagnons eau de fleur d'oranger.
6 caisses absinthe Yersin & Lecoultre.
6 caisses absinthe Sauvajol,
20 " eau de fleur d'oranger.
10 " prunes à l'eau de vie
5 " poires "
10 " abricots "
30 " vin muscat Frontignan.
10 " vermouth.
20 " grand vin château Léoville.
En magasin et à vendre par L. MAJESTE, Commiss[illegible], 9sept 115, rue de Chartres

VIN ROUGE—18 barriques C. C. La Mission
45 barriques Pesac 1846, pour famille,
15 do St-Julien médoc,
31 do St-Denis, bon ordinaire
146 caisses C. C. La Mission 1841,
100 do do do 1842,
30 do do do 1846,
25 do do do 1841,
108 do Haut-Talence 1841,
27 do St-Estèphe Médoc, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 12oct 109, rue Royale.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis, en particulier, que, par acte sous signature privée en date du 22 du courant, dûment enregistré, il a vendu à M. Charles Lacschiere le fonds de son magasin situé au No 26 rue St-Louis

Il saisit cette occasion pour remercier les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance et les prie de la continuer à son successeur.

Ceux à qui il peut devoir sont priés de présenter leurs comptes pour en recevoir le montant.

N.L-Orléans, 28 janvier 1853. 29janv NADAU DU TREIL.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a acheté le fonds de magasin de M. Nadau du Treil, et qu'il continuera le même genre d'affaires que son prédécesseur. Il les prie de vouloir bien lui accorder leur confiance. CH. LACSCHIERE. 31jan 26 rue St-Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné—Vin rouge en barriques et demi barriques, de différentes marques, do blanc en barils, vin rouge en caisses différentes marques. Cognac Mag. Castillon (1825), de Camus et Comé, et Martin, en demi, quarts et huitièmes de pipes, whiskey vieux Bourbon et Monongahela, huile d'olive de Plagniol, rhum de la Jamaïque et ordinaire, genièvre de Hollande, vieux Madère, do ordinaire, absinthe, kirsch de différentes marques, muscat de Frontignan, bouteilles vides en paniers, bouchons à dames-jeannes et à bouteilles, etc. etc. à vendre par CH. LACSCHIERE. 31 jan 26 rue St-Louis

CHAUDIERES A SUCRE ANGLAISES—Provenant des Forges d'Edwin Maw, à Liverpool.

LE soussigné a en main un grand et complet assortiment de chaudières à sucre en fer battu et en fonte, gueules de fourneaux, grilles des modèles les plus récents et des meilleurs matériaux, qu'il offre à vendre aux prix ci-dessous :

Chaudières en fer battu à 15c la livre.
Chaudières à sucre d'un quintal en fer fondu.
36 pouces de diamètre à 70cents le pouce,
40 à 84 do à $1 do
Gueules de fourneaux :
14 pouces à $20,
24 do à $25.
Grilles à 3 cents la livre.

Un grand nombre de planteurs ont employé ces chaudières, pendant les sept dernières années, avec une entière satisfaction.

Les ordres seront promptement exécutés.
JUAN Y. DE EGANA, 25 nov—ab. No 47, rue Bienville